



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-118548>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-118548**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : GIP RESAH

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - NATIONALE

Description : FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - NATIONALE

Identifiant de la procédure : fc116cba-ecd4-438d-b7a7-53f28bb59e9f

Identifiant interne : 2025-R067-000-000

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 15300000 Fruits, légumes et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 15800000 Produits alimentaires divers

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 370,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,480,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu par le Resah agissant en tant que centrale d'achat "Intermédiaire" au sens de l'article L.2113-2 2° du Code et est à destination de bénéficiaires potentiels dont la liste est annexée au CCAP. Les accords-cadres sont des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement et en libre accès sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Resah, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : les .doc, .xls., pdf, rtf, et/ou les fichiers compressés au format .zip. Les candidats sont informés que, s'ils ne créent pas un compte sur la plateforme avant de télécharger le DCE, ils ne seront pas informés des éventuels rectificatifs du DCE ni des questions-réponses qui y seraient déposées. La création d'un compte est simple et gratuite. En cas de difficulté, il est possible d'adresser des questions au support technique via un formulaire en ligne sur la plateforme de dématérialisation. Les candidats préviennent le RESAH en cas de réponse sous environnement autre que le système d'exploitation Windows (MacOS). Aucun DCE ne sera transmis par courrier, fax ou mail, ni remis en main propre. Informations demandées au titre de la candidature : Une lettre de candidature établie par exemple à partir du formulaire DC1 ou équivalent dûment renseignée par le candidat. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre sur les trois derniers exercices disponibles, Une liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années sur des prestations similaires Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels globaux (dont cadres) du candidat pendant les trois dernières années. Le candidat peut produire ces informations dans le cadre de la déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2 ou équivalent. Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME). La date et la durée de réception des offres correspondent au 09/12/2025 à 12h00 heure de Paris-France. La présente consultation est soumise au règlement (UE) 2022/2560 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur et notamment à son article 29, ainsi qu'au Règlement d'Exécution (UE) 2023/1441 du 10 juillet 2023 dans sa version modifiée par le règlement 2023/2414, les candidats, leurs fournisseurs ou sous-traitants principaux ayant bénéficié au cours des trois dernières années, des contributions financières étrangères (extra-union européenne) (i) égales ou supérieures à 4 millions d'euros par pays tiers sont tenus de les notifier au Resah qui en informera la Commission européenne ; (ii) inférieures à 4 millions d'euros par pays tiers sont tenus de les déclarer au Resah qui en informera la Commission européenne. Les modalités de notification et de déclaration sont prévues à l'annexe 2 du règlement d'exécution 2023/1441 dans sa version modifiée par le règlement 2023/2414. Pour faciliter la soumission et l'évaluation des notifications et des déclarations, les opérateurs économiques peuvent utiliser le formulaire électronique : Foreign Subsidies Regulation: Public Procurement (europa.eu) qui aide à créer la soumission dans le bon format et avec le bon contenu. L'outil nécessite simplement

l'enregistrement et l'utilisation du service d'authentification EU Login. Nous vous conseillons de retirer le lien que vous avez inclus et de renvoyer à la place vers la page de notre site où se situe le lien (section 1) : Foreign Subsidies Regulation - European Commission Les fournisseurs ou sous-traitants principaux sont ceux dont la contribution porte sur un élément clé de l'exécution du contrat (ex : rail dans un marché portant sur la construction d'une ligne ferroviaire ; batterie et système électrique d'un véhicule électrique) ou représenter une part supérieure à 20% de la valeur de l'offre soumise).

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 14

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 14

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Viandes fraîches de boeuf, de veau, d'ovin et de porc

Description : Viandes fraîches de boeuf, de veau, d'ovin et de porc

Identifiant interne : 2025-R067-001-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

Autres informations sur le renouvellement : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois. La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://Marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Jambon et charcuterie

Description : Jambon et charcuterie

Identifiant interne : 2025-R067-002-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois. La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Volailles et lapin frais

Description : Volailles et lapin frais

Identifiant interne : 2025-R067-003-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois. La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Viandes cuites entières et tranchées, salées et sans sel

Description : Viandes cuites entières et tranchées, salées et sans sel

Identifiant interne : 2025-R067-004-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de

notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Produits laitiers et Ovoproduits

Description : Produits laitiers et Ovoproduits

Identifiant interne : 2025-R067-005-0000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15550000 Produits laitiers divers

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 40,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Fruits et Légumes frais, 4ème et 5ème gamme - Poissons crustacés et fruits de mer

Description : Fruits et Légumes frais, 4ème et 5ème gamme - Poissons crustacés et fruits de mer

Identifiant interne : 2025-R067-006-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15300000 Fruits, légumes et produits connexes

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 40,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 **Marché public stratégique**

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 **Documents de marché**

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Pâtisseries charcutières

Description : Pâtisseries charcutières

Identifiant interne : 2025-R067-007-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15800000 Produits alimentaires divers

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois

en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 10,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 40,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Viandes, poissons frais cuisinés pasteurisés avec sauce, multi-portions

Description : Viandes, poissons frais cuisinés pasteurisés avec sauce, multi-portions

Identifiant interne : 2025-R067-008-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 10,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 40,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : Epicerie

Description : Epicerie

Identifiant interne : 2025-R067-009-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15800000 Produits alimentaires divers

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48 mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 40,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : Eaux, jus de fruit, soda, bière, vins

Description : Eaux, jus de fruit, soda, bière, vins

Identifiant interne : 2025-R067-010-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15800000 Produits alimentaires divers

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48

mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : Plats complets cuisinés en barquette individuelle surgelée

Description : Plats complets cuisinés en barquette individuelle surgelée

Identifiant interne : 2025-R067-011-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15896000 Produits surgelés

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : Produits surgelés

Description : Produits surgelés

Identifiant interne : 2025-R067-012-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15896000 Produits surgelés

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ

de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 50,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : Fruits et légumes 1ère gamme BIO

Description : Fruits et légumes 1ère gamme BIO

Identifiant interne : 2025-R067-013-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15300000 Fruits, légumes et produits connexes

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 80,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : Denrées alimentaires tri-températures

Description : Denrées alimentaires tri-températures

Identifiant interne : 2025-R067-014-000

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15000000 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 15800000 Produits alimentaires divers

Options :

Description des options : La durée de l'accord-cadre s'entend comme celle pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis par le Resah. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, est fixé le 01 février 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 01 février 2026, selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours duquel elle intervient, au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 janvier 2027, quel que soit sa date de début. L'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 janvier de chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction du 01 février au 31 juillet et 01 août au 31 janvier. La durée totale du marché, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois). La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah : • au plus tard quatre (4) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux premières périodes de reconduction ; • au plus tard deux (2) mois avant le terme de la période d'exécution en cours pour les deux dernières périodes de reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Le lieu d'exécution est précisé dans le DCE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/02/2026

Date de fin de durée : 31/01/2027

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 40,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

Objectif social promu : Devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix et sa pondération sont décrits dans le RC

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères valeur technique, qualité de service, développement durable et environnement et leurs pondérations sont décrits dans le RC.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres : 09/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le financement de l'accord-cadre est assuré sur les fonds propres de chaque Bénéficiaire. Le paiement est effectué conformément aux dispositions des articles R.2192-10 et suivants du Code.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 14

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : GIP RESAH

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui reçoit les demandes de participation : GIP RESAH

Organisation qui traite les offres : GIP RESAH

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : GIP RESAH

Numéro d'enregistrement : 13000501000025

Adresse postale : 47 rue de Charonne

Ville : Paris

Code postal : 75011

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Pôle restauration

Adresse électronique : Restauration@resah.fr

Téléphone : 01 55 78 54 54

Adresse internet : <https://www.resah.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Centrale d'achat qui passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à d'autres acheteurs

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 Rue de Jouy

Ville : Paris Cedex 04

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Greffe du TA de Paris

Adresse électronique : Greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Télécopieur : 0144594646

Adresse internet : <https://paris.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Prestataire de services de passation de marché

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 6e880130-0973-4628-9813-effec9a3072 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 23/10/2025 à 11:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/10/2025